

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 6066

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Provendier, Mme Mörch, Mme Bureau-Bonnard, M. Martin, M. Gérard,  
M. Ardouin, M. Colas-Roy, M. Mbaye et Mme Brunet

**ARTICLE 66 BIS**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« précis, »

insérer les mots :

« dont les modalités de validation et de contrôle sont définies par décret, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser que le cahier des charges des labels privés sera défini et contrôlé selon des modalités précisées par décret.